



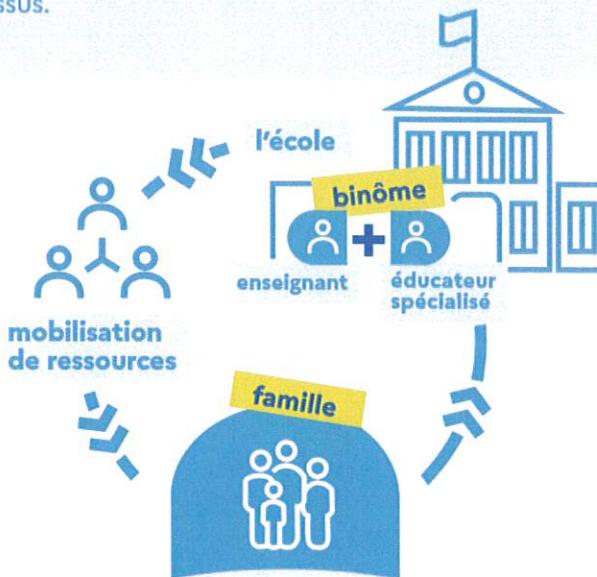
# PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

## Buxerolles

En tant que parent, je suis à l'initiative de la démarche, je participe à l'évaluation des besoins de mon enfant et je suis associé à chaque étape du processus.

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) est un nouveau service rendu pour les élèves avec des besoins éducatifs particuliers. L'objectif est d'apporter des réponses adaptées, au regard d'éventuelles difficultés que peut rencontrer votre enfant.

Implantés dans les écoles et les établissements, un enseignant coordonnateur pédagogique et un éducateur spécialisé forment un binôme de coordination PAS, au service des familles pour répondre aux besoins éducatifs de l'élève. Chaque PAS peut mobiliser des acteurs de l'éducation nationale ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés, avec l'accord de la famille ou du représentant légal.



## Quelles sont les démarches ?

fiche de contact



[edurl.fr/pas86-bx](http://edurl.fr/pas86-bx)

1. Je prends contact avec le Pôle d'Appui à la Scolarité de mon secteur qui m'indiquera la démarche. Je complète une **fiche de contact** (à télécharger en scannant le QR code), je peux me faire aider. La fiche est aussi à disposition dans l'établissement de mon enfant.

2. Je suis contacté par le coordonnateur du dispositif.
3. Ma demande est étudiée par le PAS
4. Un projet de réponse m'est ensuite proposé. La mise en œuvre de ces adaptations se fera avec mon accord.
5. Une fois les réponses apportées, une synthèse est réalisée conjointement entre le PAS, le corps enseignant et la famille.

Le Pôle d'Appui à la Scolarité qui couvre votre école/établissement est implanté au collège Jules Verne.  
Contact : [PAS86.buxerolles@ac-poitiers.fr](mailto:PAS86.buxerolles@ac-poitiers.fr)

Collège Jules Verne.  
2 All. Eric Tabarly  
86180 Buxerolles